



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pays associes

Question écrite n° 2336

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés agricoles des pays tiers méditerranéens liées à l'élargissement de la Communauté au Portugal et à l'Espagne. En effet, bien que des protocoles aient été négociés pour compenser les effets de cet élargissement, ce dernier reste, néanmoins, durement ressenti par ces pays. En conséquence, il demande s'il ne serait pas opportun d'engager une réflexion d'ensemble sur la production agricole du bassin méditerranéen afin de permettre une amélioration de la situation, les conséquences économiques et sociales ne pouvant être, à terme, que défavorables pour l'ensemble de l'Europe.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a raison de souligner les difficultés agricoles des pays tiers méditerranéens et leur lien avec la Communauté européenne : une grande partie des populations de ces pays dépend encore du secteur agricole et ils ont souvent choisi des stratégies d'exportation vers le nord, concentrées sur quelques produits. Ainsi la Tunisie exporte principalement de l'huile d'olive, le Maroc des tomates, des pommes de terre et des agrumes. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ainsi que les difficultés que rencontrent certains marchés communautaires, de fruits et légumes par exemple, ont rendu difficile la situation des productions agricoles du sud de la Méditerranée. Par ailleurs, ces dernières années ont été marquées par des conditions climatiques extrêmement défavorables qui ont mis en péril des pans entiers de ces économies. La Communauté européenne et ses États membres ont pris conscience de cet état de fait et ont adopté le 18 décembre 1990 l'ensemble des propositions de la commission constituant la politique méditerranéenne renouée (PMR). Son objectif, en particulier en matière agricole, est de concevoir une politique d'ensemble propre à traiter les problèmes horizontaux qui touchent tous les pays riverains de la Méditerranée. La PMR comprend ainsi d'une part un volet financier important, couvrant la période 1992-1996 ; les quatrièmes protocoles financiers pour huit pays, d'un montant total de 2075 Mécus (775 de dons, 1300 de prêts) ; l'appui aux réformes économiques (300 Mécus) ; la coopération financière horizontale d'un montant de 2030 Mécus (230 de dons, 1800 de prêts), et d'autre part un volet commercial dont la partie agricole est la plus significative : l'ensemble des droits de douane pour les produits couverts par les protocoles ont été éliminés au 1er janvier 1993. Par ailleurs, le montant des contingents tarifaires et des quantités de référence fixes dans les protocoles font l'objet d'une augmentation annuelle de 3 p. 100 ou de 5 p. 100 (suivant la sensibilité des produits). Il s'agit donc de moyens importants qui devraient permettre d'élaborer des projets régionaux à même de s'attaquer à certains des graves problèmes agricoles des pays-tiers méditerranéens. Par ailleurs, la Communauté s'est engagée, au Conseil européen de Lisbonne (juin 1992), à équilibrer sa politique extérieure vers le sud. C'est dans cet élan que vont s'engager dans les tout prochains mois des négociations avec le Maroc, puis avec la Tunisie dans le but d'améliorer sensiblement les accords de coopération existants. À nouveau, les produits agricoles feront l'objet d'une réflexion spécifique, tant les conséquences sociales et économiques d'une dégradation accrue de ce secteur, comme le remarque justement l'honorable parlementaire, seraient à terme défavorables à l'ensemble de l'Europe.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2336

**Rubrique** : Politiques communautaires

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juin 1993, page 1590

**Réponse publiée le** : 11 octobre 1993, page 3424